Mûrir son projet d'installation agrirurale

Objectifs

Réfléchir les différents aspects de son projet d'installation agrirurale

Enjeux

Face à la diminution des installations et au phénomène de désertification rural, les porteurs de projet non issus du milieu agricole sont une chance pour le renouvellement des générations d'agriculteurs. Pourtant, leur installation agricole peut paraître parfois le parcours du combattant. En tant qu'organisme d'accompagnement et de formation, nous accompagnons quotidiennement et individuellement des porteurs de projets agri-ruraux dans le murissement et la concrétisation de leur projet. Cependant, bien que l'accompagnement individuel soit une aide précieuse pour ces personnes, il nous semble nécessaire de pouvoir proposer un cadre collectif de travail sur les projets de chacun. Parce qu'un projet ne se construit pas de manière isolée, mais grâce aux échanges et confrontation avec d'autres, nous souhaitons permettre aux personnes que nous accompagnons sur le volet agricole de sortir de l'isolement et de réfléchir collectivement à ce qu'implique une installation agricole, afin qu'elles puissent travailler à la structuration et la consolidation de leur projet pour créer des entreprises viables et vivables.

Contenu

Février :
2j Du désir au projet. Réseau des Crefad
1j Méthodologie de projet et contexte cantalien : Cant'ADEAR et Confédération Paysanne.
1j Agriculture Paysanne, avec visite de ferme. Cant'ADEAR.

Mars :
1j Foncier. Terre de Liens.
1j Statuts juridique, social, fiscal. AFOCG.
1j L'agriculture Bio et visite de ferme. Bio15 et Cant'ADEAR.
1j Chiffrer son projet : AFOCG 43.

Avril :
2j S'associer, travailler à plusieurs.
1j Bilan, calendrier. Cant'ADEAR.

Infos complémentaires

CANT'ADEAR
POUR UNE
AGRICULTURE
PAYSANNE

Durée de la formation 11 jour(s)
Date limite d'inscription 03/02/2014

Tarifs
Adhérent 0€
Non adhérent 10€
Non agricole 25€
Le tarif est indiqué par jour.

Plus de renseignements
Hélène Gaudon
cantadear@orange.fr
Cant\'ADEAR
7 place de la Paix
15000 AURILLAC

15000
AURILLAC
Tel. 09 61 27 39 06
Fax. 04 71 43 30 50

Taux de satisfaction : %

Apporter un casse-croûte à partager

ⓘ **Modalités d'accès :**

Dates, lieux et intervenants

10 févr 2014	15000 Aurillac

Financeur(s)

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Adresse _

_ _

Courriel _

Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à
CantADEAR
8 place de la Paix
15000 Aurillac

Financer sa formation

Le crédit d'impôt formation
Les entreprises imposées d'après leur bénéfice réel peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt calculé sur les dépenses engagées pour la formation de leurs dirigeants. Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40h/année civile/entreprise.
Pour en bénéficier : lors de votre déclaration d'impôts, renseigner la déclaration spéciale
(formulaire 2079-FCE-SD téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant de crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Déposer cette déclaration à la direction générale des impôts. L'attestation de présence remise par l'association en fin de formation est à conserver, elle vous servira de pièce justificative.

Le service de remplacement
La participation à des formations vous donne droit au service de remplacement et à une aide diminuant le coût de la journée de remplacement. Pour cela, il faut être adhérent au service de remplacement et être remplacé dans les trois mois qui suivent l'absence. L'attestation de présence à la formation vous servira de pièce justificative.

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)